

Les aides financières aux entreprises

Franck LEROY

Responsable du Service Investissements Collectivités et Industrie
Direction Territoriale et Maritime Seine Aval

Camille BARNETCHE

Responsable du Service Industries Micropolluants Pluvial Assainissement
Direction de la Connaissance et de l'Appui Technique



COMITER Seine-Aval jeudi 8 juin 2017

SOMMAIRE

1 – Le 10^{ème} programme de l’AESN (2013-2018) et l’industrie

2 – Les possibilités d’aides aux entreprises au 10^{ème} programme révisé

3 – Bilan des aides attribuées aux entreprises de 2013 à 2016

4 – Pistes de réflexion pour le 11^{ème} programme (2019-2024)



eau
seine
NORMANDIE

Le 10^{ème} programme et l'industrie



eau
seine
NORMANDIE



Les priorités du 10^{ème} programme

44 orientations rassemblées en 8 défis et 2 leviers transversaux

Défi 1- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques

Défi 2- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques

Défi 3- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants

Défi 4- Protéger et restaurer la mer et le littoral

Défi 5- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

Défi 6- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Défi 7- Gérer la rareté de la ressource en eau

Défi 8- Limiter et prévenir le risque d'inondation

Levier 1- Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis

Levier 2- Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Les objectifs pour les entreprises



S'agissant des **installations industrielles** comme du **tissu économique dispersé**, l'objectif est :

- **De continuer à réduire ou supprimer les pressions industrielles (pollutions classiques et surtout micropolluants) sur les milieux aquatiques** là où cela est nécessaire pour atteindre ou préserver le bon état des eaux de surface et des eaux souterraines
- **D'accompagner l'évolution des activités économiques** en respectant la qualité des milieux aquatiques (**a minima non dégradation**)
- **De favoriser une gestion optimisée** de la ressource en eau notamment là où c'est nécessaire (zones à tension quantitative)

Pour cela, l'AESN a adossé à son 10^{ème} programme des **Plans Territoriaux d'Actions Prioritaires (PTAP) par sous bassins**, qui listent les actions que l'Agence a identifiées comme nécessaires à l'atteinte des objectifs du 10^{ème} programme

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

Les actions à privilégier

- Les **actions à la source** qui permettent de réduire de façon pérenne les pressions réelles ou potentielles exercées sur le milieu (technologies propres, réduction de la pollution au niveau du dispositif de production, recyclage et valorisation de matières)
- La **gestion des eaux pluviales** (notamment la gestion des écoulements à la source)
- La **réduction des pollutions toxiques** pertinentes pour le bassin
- Les **mesures d'accompagnement** visant à fiabiliser ou adapter les dispositifs de dépollution pour maintenir une bonne qualité des rejets (non dégradation)

Les possibilités d'aides aux entreprises au 10^{ème} programme révisé



eau
seine
NORMANDIE



Le cadre des aides aux entreprises

Les activités économiques concurrentielles sont soumises à l'encadrement communautaire des aides d'état :

- ❑ Règlement (UE) n°65/2014 de la Commission du 17 juin 2014
- ❑ Directive relative aux émissions industrielles 2010/75/UE dite directive « IED » (recours aux meilleures techniques disponibles)

→ L'encadrement communautaire répond au **principe européen selon lequel les aides d'état sont interdites aux entreprises car susceptibles de fausser la concurrence**, sauf exception notamment pour les aides à l'environnement, **en acceptant dans un cadre strict, des aides incitatives avec des taux à ne pas dépasser**

→ **Le RGEC (Régime Général d'Exemption par Catégorie)**, a été notifié le 17/06/2014 et a été pris en compte au niveau des agences de l'eau à partir du 01/01/2015



eau
SE
NOR

Des taux d'aide très encadrés par les règles européennes



Catégorie		Intensité d'aide GE / ME / PE * subvention
Aller au-delà des normes de protection environnementale de l'Union ou augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'Union		40 / 50 / 60
Adaptation anticipée aux futures normes de l'Union	Plus de trois ans avant l'entrée en vigueur	10 / 15 / 20
	Entre un et trois ans avant l'entrée en vigueur	5 / 10 / 15
Études environnementales		50 / 60 / 70
Sites contaminés		ne peut excéder 100 % des coûts admissibles
Recyclage et réemploi des déchets		35 / 45 / 55
Recherche, développement et innovation		variable selon le type de recherche
Dommages causés par certaines calamités naturelles		ne peut excéder 100 % des coûts admissibles

**Les taux d'aide ont été ajustés au plafond maxi autorisé
par l'encadrement communautaire des aides d'état pour les
actions industrielles prioritaires**

Principales nouveautés suite à la révision du 10^{ème} programme

- Depuis 2015, les taux sont préférentiellement ajustés au plafond autorisé par l'encadrement communautaire des aides d'état (certains taux peuvent être réduits dans le cas de travaux de mise aux normes communautaires issues de la Directive IED)
- Les aides proposées se font exclusivement sous forme de subvention (suppression des avances)
- Les grandes entreprises ne peuvent plus bénéficier des aides pour l'implantation d'activités nouvelles ou le doublement de l'activité existante
- Le retour sur investissement n'est plus pris en compte dans le montant retenu des travaux
- Les aides ne sont pas possibles pour les entreprises en difficulté (cf. règlement UE n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014)



eau
seine
NORMANDIE



Conditions générales des aides

- Les travaux faisant l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure ne sont pas éligibles aux aides de l'AESN
- Le montant des travaux retenu peut être réduit par comparaison à un prix de référence ou un prix plafond

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Calcul de l'aide de l'AESN

- Montant des travaux présenté
- Montant des travaux éligible
- Comparaison éventuelle avec un prix de référence ou un prix plafond
- Respect des règles d'encadrement communautaire (caractère incitatif des aides, directive IED, santé financière...)
- **Montant retenu** pour le calcul de l'aide

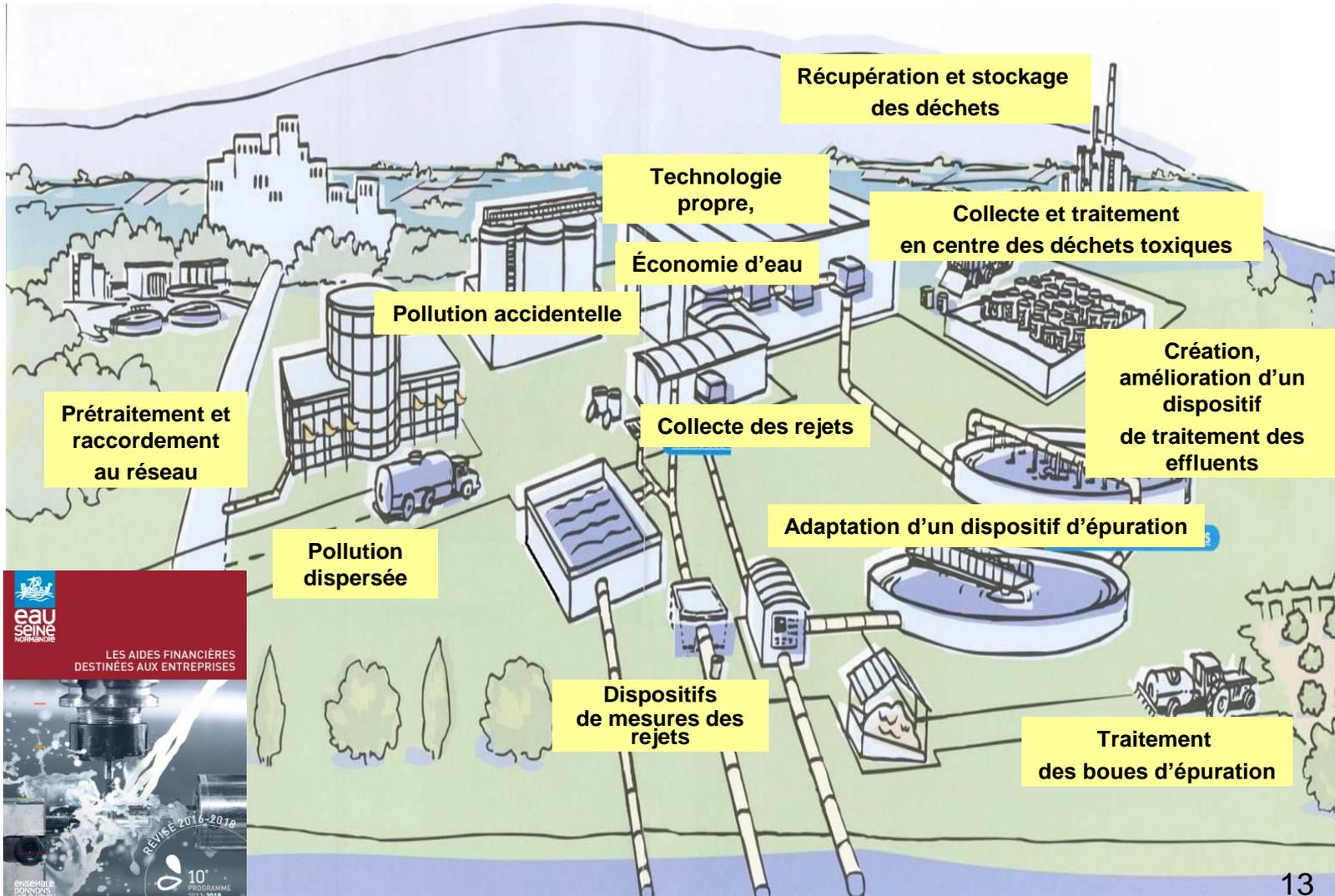
$$\text{AIDE} = \text{Montant retenu} \times \text{Taux d'aide}$$

Le taux de financement du projet présenté peut donc être inférieur en pratique au taux d'aide du programme



**eau
seine
NORMANDIE**

Travaux éligibles aux aides financières



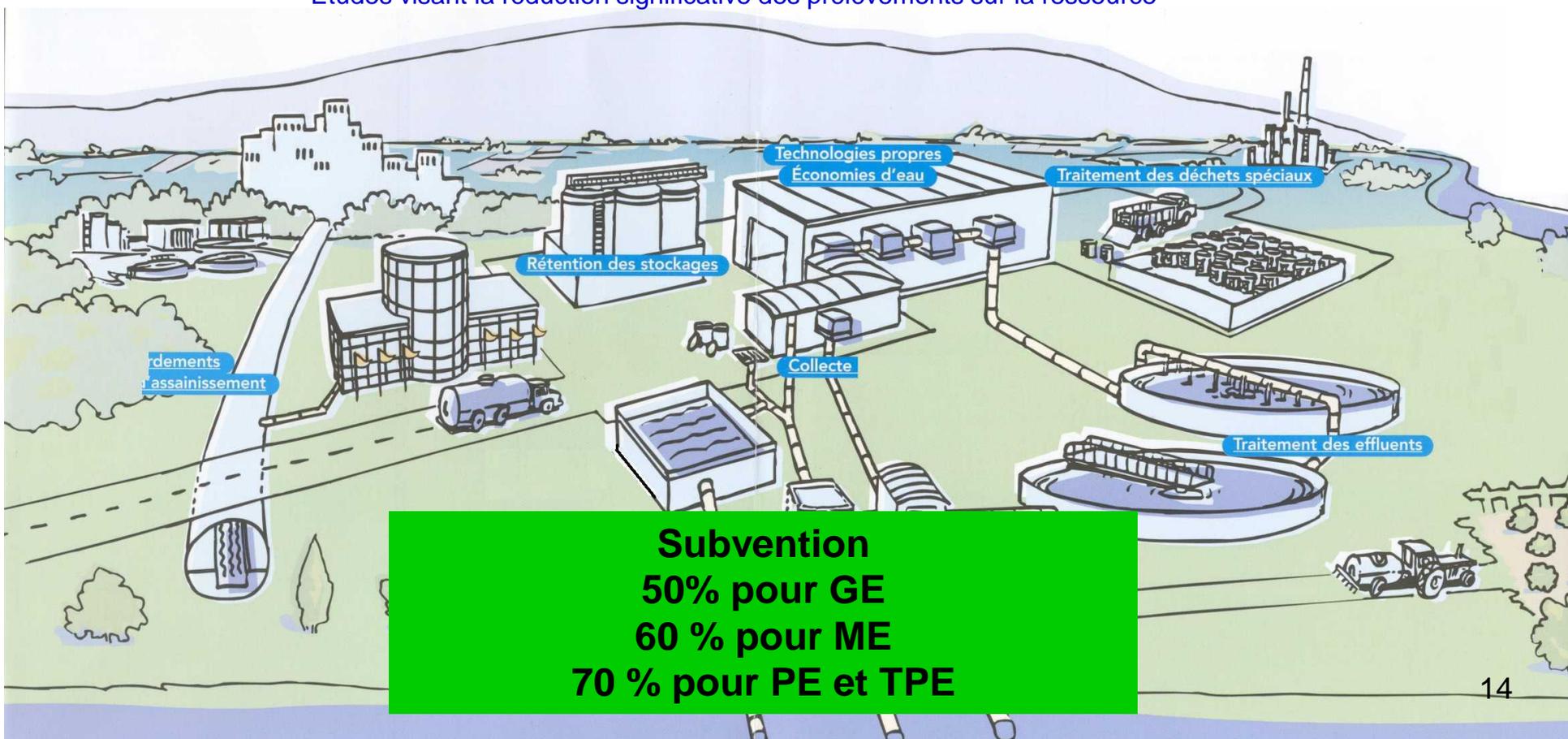
**ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU**



eau
seine
NORMANDIE

→ Etudes

- Etudes d'intérêt général-innovation
- Etudes diagnostiques, de caractérisation de flux de pollution
- Etudes technologiques, essais pilote sur site
- Etudes d'orientation de filières, d'aide à la décision
- Etudes d'impact sur les milieux aquatiques
- Diagnostics sites et milieux (potentiellement) pollués
- Etudes de recherche ou de réduction de micropolluants
- Etudes visant la réduction significative des prélèvements sur la ressource





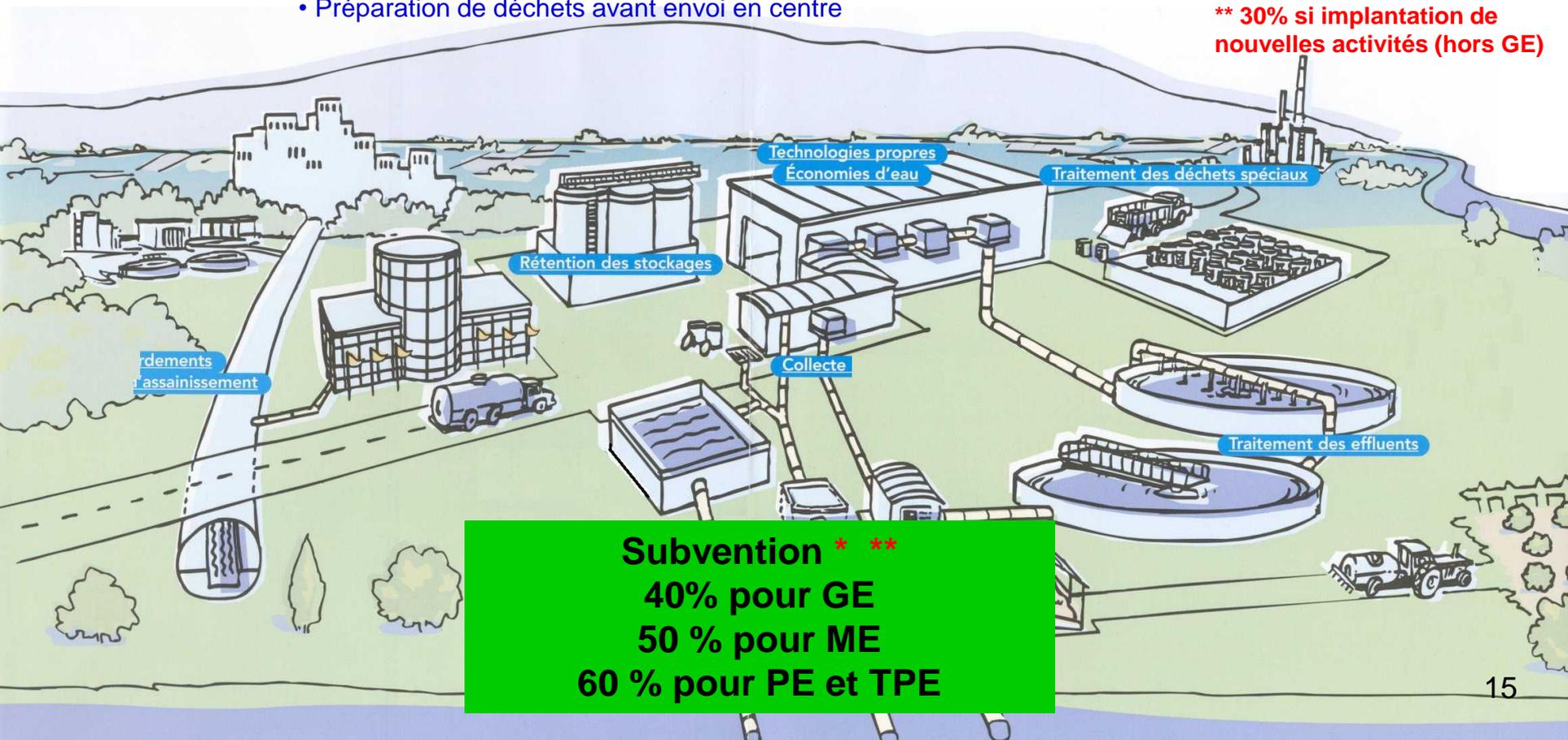
eau
seine
NORMANDIE

→ Travaux de réduction des pollutions (classiques et micropolluants)

- Technologies propres
- Réduction de la pollution au niveau du dispositif de production
- Gestion à la source des écoulements de temps de pluie
- Epuration des effluents industriels (dispositifs de traitement, métrologie)
- Prétraitement avant raccordement
- Préparation de déchets avant envoi en centre

*** Taux réduits pour des travaux de mise aux normes communautaires issues de la directive IED**

**** 30% si implantation de nouvelles activités (hors GE)**



Subvention * **
40% pour GE
50 % pour ME
60 % pour PE et TPE



**eau
seine
NORMANDIE**

EXEMPLES

Traitement et/ou prétraitement des effluents industriels





**eau
seine
NORMANDIE**

EXEMPLES

Traitement des boues et des effluents concentrés et mesures des rejets

Traitement des boues d'épuration par filtre presse



Canal de mesure sortie STEP



Stockage d'effluents concentrés
avant envoi en centre d'élimination



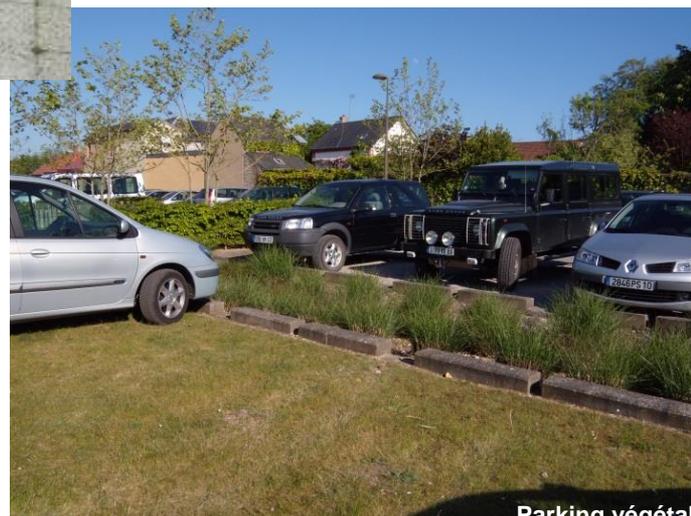
eau
seine
NORMANDIE

EXEMPLES

Gestion à la source des écoulements temps de pluie



Toiture végétalisée



Parking végétalisé

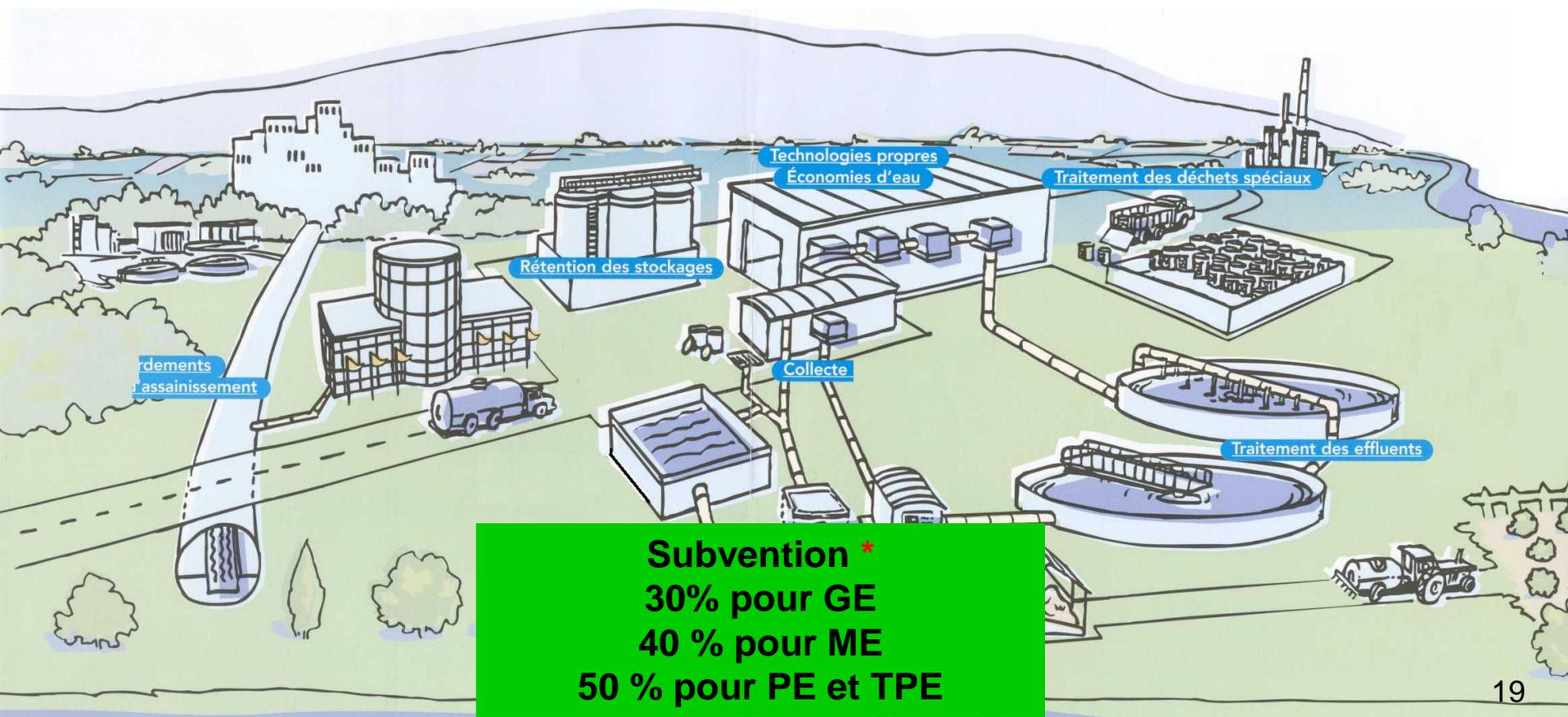


eau
seine
NORMANDIE

→ Actions d'accompagnement

- Amélioration de la collecte des effluents
- Adaptation et fiabilisation des dispositifs de dépollution existants
- Prévention des pollutions accidentelles

*** Taux réduits pour des travaux de mise aux normes communautaires issues de la directive IED**



Subvention *
30% pour GE
40 % pour ME
50 % pour PE et TPE



**eau
seine
NORMANDIE**

EXEMPLES

Travaux d'accompagnement

Bassin de récupération d'eau d'extinction d'incendie



Mise sur rétention de produits chimiques



Amélioration de la collecte des effluents





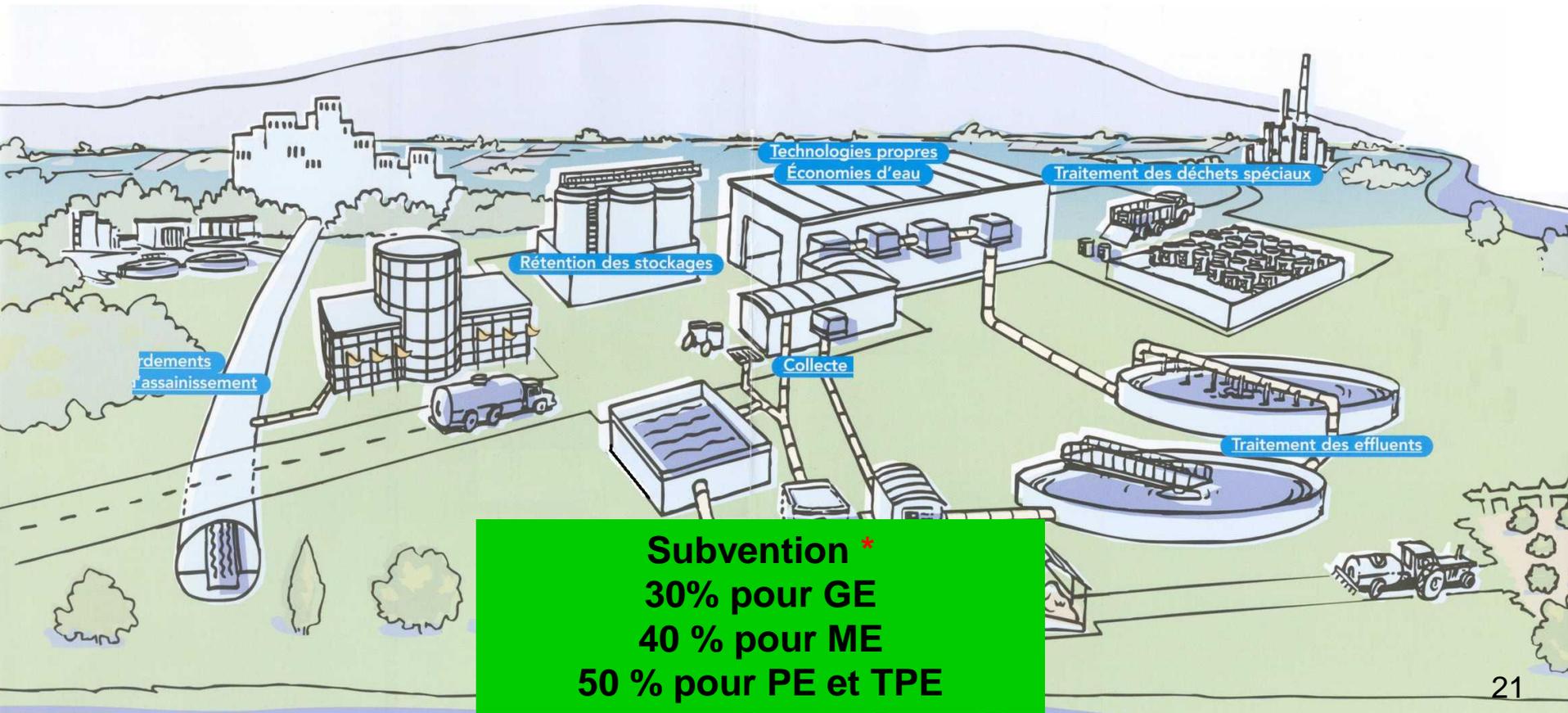
eau
seine
NORMANDIE

→ Travaux d'économies d'eau

Uniquement en zone de tension quantitative ou en zone de répartition des eaux

- Réutilisation de l'eau
- Utilisation d'eau de pluie
- Modification des approvisionnements (s'ils ne présentent pas d'enjeu quantitatif pour la ressource)
- Evolutions technologiques

*** Taux réduits pour des travaux de mise aux normes communautaires issues de la directive IED**

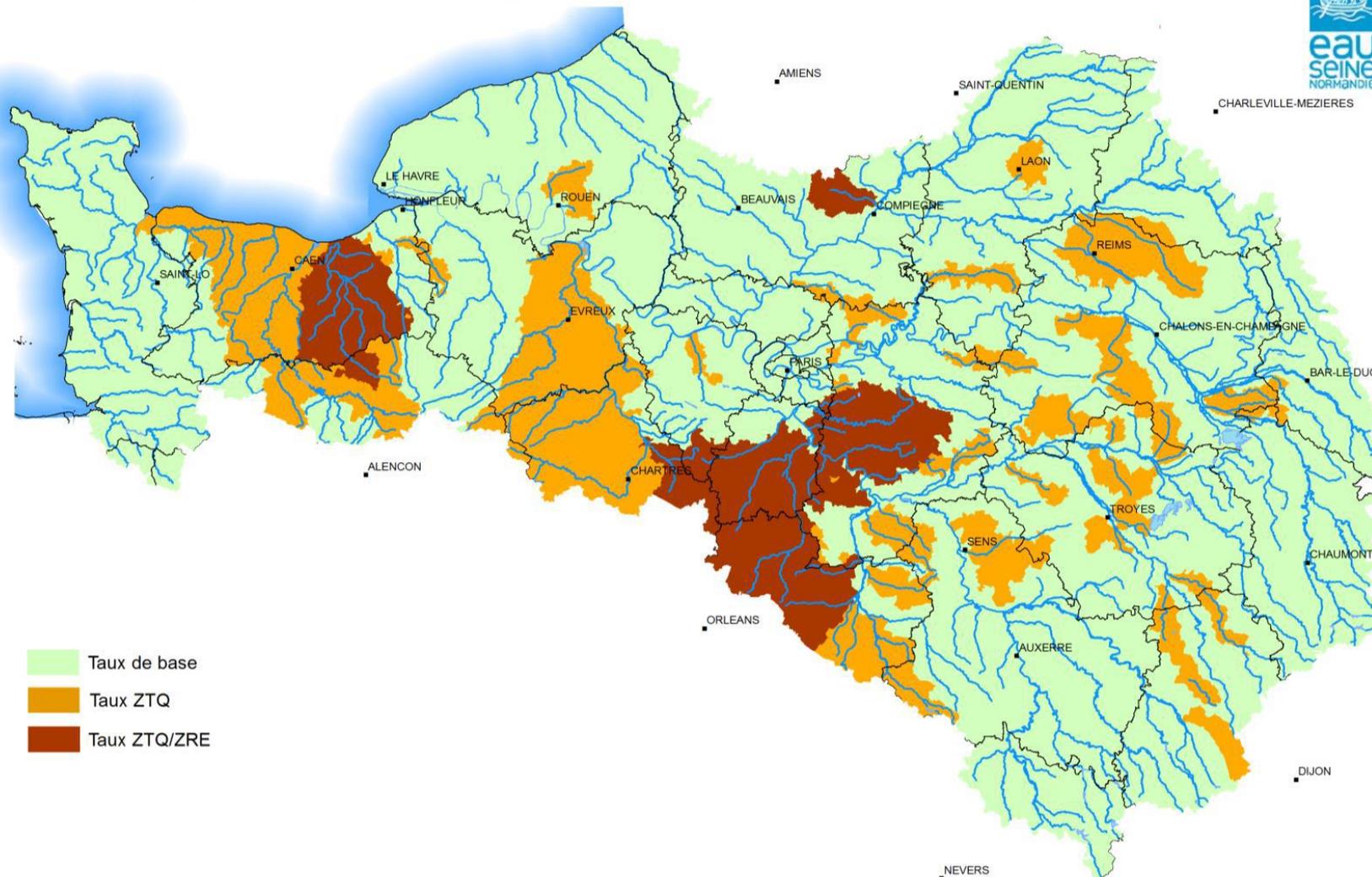




Les aides aux économies d'eaux industrielles

Travaux dans les ZTQ - ZRE

Carte du zonage pour les redevances pour prélèvement en eau de surface



- Taux de base
- Taux ZTQ
- Taux ZTQ/ZRE

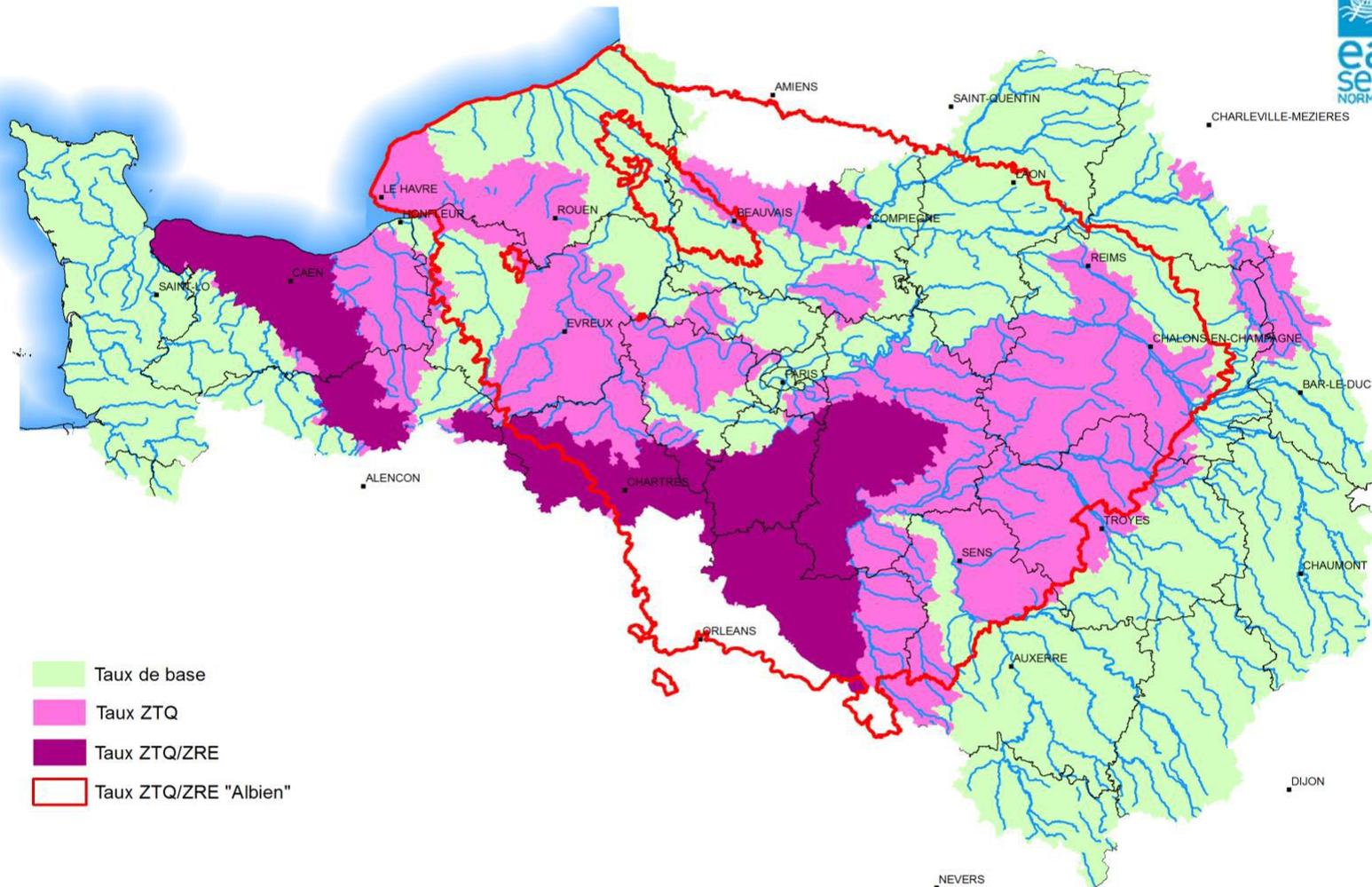




Les aides aux économies d'eaux industrielles

Travaux dans les ZTQ - ZRE

Carte du zonage pour les redevances pour prélèvement en eau souterraine



AESN/DIST - 22/06/2015



**eau
seine**
NORMANDIE



Sites et sédiments pollués

→ Actions aidées

- Etudes relatives à la réhabilitation des sites pollués
- Pour les sédiments de dragage, études visant à mieux connaître les sources et flux de pollution et leur impact sur le milieu
- Pour les sédiments de dragage, les investissements dédiés à des opérations innovantes de traitement et de valorisation à titre d'expérimentation ou de pilote sont aidés dans le cadre d'appels à projets

Nature des travaux	Taux d'aide (Subvention) GE / ME / PE / TPE
Réhabilitation de sites et milieux pollués et sédiments de dragage - Etudes	50 / 60 / 70 / 70 %

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Réduire les pollutions par les effluents concentrés issus des activités économiques dispersées



→ **Objectif** : Inciter à la collecte et à l'élimination des effluents toxiques concentrés ou gras issus du tissu dispersé et de l'artisanat (garages, pressing, imprimerie, peinture, métier de bouches ..)



→ **Moyen** : Actions groupées sectorielles (et territoriales)



Le porteur de l'action groupée : collectivité, ou privé mandaté par les producteurs (syndicats professionnels, d'assainissement, chambres consulaires)

→ **Actions aidées** :



- **Animation** ou prestations réalisées par le porteur relatives à la gestion de l'action groupée
- **Travaux sur site** : technologie propre, substitution de réactifs, stockage, rétention
- **Etude et Gestion de la collecte des effluents concentrés** : état des lieux du périmètre concerné, appel d'offre des collecteurs, organisation et gestion de la collecte (animation ou prestations)
- Mise en place de centre de regroupement de la collecte des effluents concentrés



Stockage sous rétention de produits chimiques





**eau
seine**
NORMANDIE

Réduire les pollutions par les effluents concentrés issus des activités économiques dispersées



Actions groupées

Nature des travaux	Taux d'aide (Subvention) GE / ME / PE / TPE	Observations
Tous types de travaux en action groupée y/c économies d'eau en zone de tension quantitative	40* / 50* / 60 / 60 %	* Pour les aides inférieures à 30 k€
Aide à l'animation ou gestion d'action groupée de collecte des effluents concentrés pour activités économiques dispersées	80 % la première année 50% après Pour GE : 40%	Ou forfait de gestion de 300 € pour le porteur par prestation réalisée
Aide à l'élimination des effluents concentrés – actions groupées	0 / 0 / 60 / 60 %	

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

Bilan des aides attribuées aux entreprises de 2013 à 2016

Les aides aux entreprises attribuées sur les 4 premières années (2013 à 2016) du 10^{ème} programme



Direction Seine-Aval (27, 76, partie 28 et 80)

457 conventions industrie sur 4 159 (**11%** du total DSAv)

41 M€ d'aides industrie sur 384 M€ (**11%** du total DSAv)

→ Dont **22 M€** d'actions inscrites au PTAP Seine-Aval (soit **54%** du total)

Les aides aux entreprises attribuées sur les 4 premières années (2013 à 2016) du 10^{ème} programme

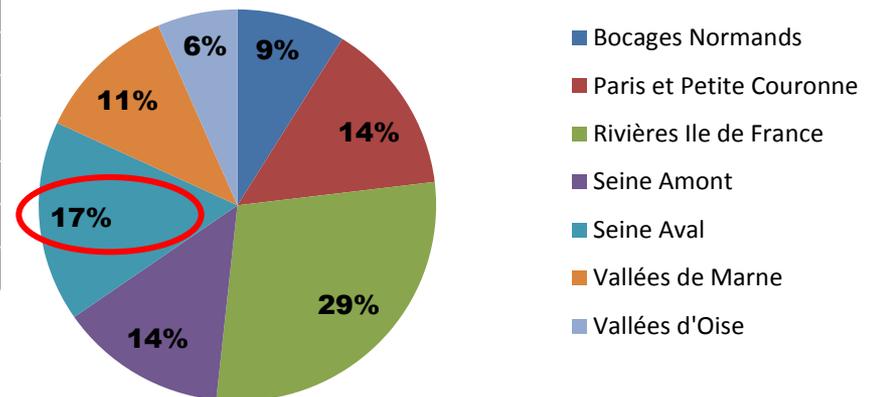


Part des aides industrie Seine-Aval : 457 conventions

Soit 17% des conventions industrie bassin (2 758) sur la période

Nombre d'aides attribuées aux entreprises de 2013 à 2016

Direction territoriale AESN	Montants d'aides
Bocages Normands	244
Paris et Petite Couronne	393
Rivières Ile de France	789
Seine Amont	376
Seine Aval	457
Vallées de Marne	319
Vallées d'Oise	180
TOTAL AESN	2 758



Aides industrie sur le bassin SN :

2 758 conventions

Soit 14% du total des conventions d'aides bassin (20 411) sur la période

Les aides aux entreprises attribuées sur les 4 premières années (2013 à 2016) du 10^{ème} programme

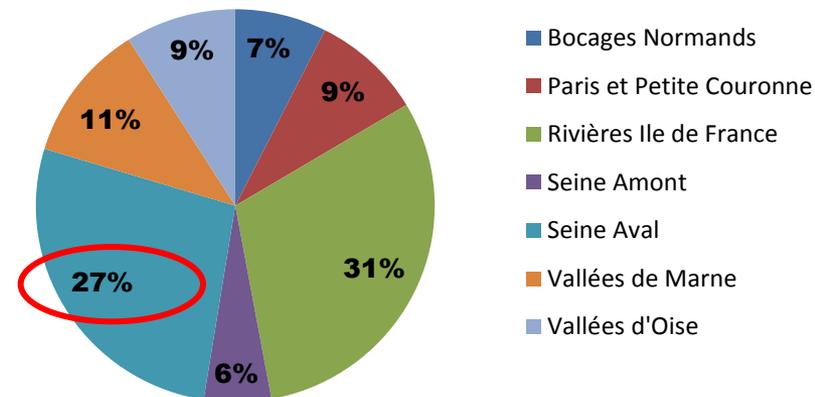


Part des aides industrie Seine-Aval : 41 M€

Soit 27% des aides industrie bassin (151 M€) sur la période

Montants des aides attribuées aux entreprises de 2013 à 2016

Direction territoriale AESN	Montants d'aides
Bocages Normands	11 202 502 €
Paris et Petite Couronne	13 574 850 €
Rivières Ile de France	46 255 952 €
Seine Amont	8 214 796 €
Seine Aval	40 964 275 €
Vallées de Marne	17 113 351 €
Vallées d'Oise	13 541 635 €
TOTAL AESN	150 867 361 €



Aides industrie sur le bassin SN :

151 M€

Soit 6% du montant total des aides bassin (2 425 M€) sur la période

Les aides aux entreprises attribuées sur les 4 premières années (2013 à 2016) du 10^{ème} programme

Direction Seine-Aval (27, 76, partie 28 et 80)

41 M€ d'aides industrie (457 conventions) attribuées sur la période

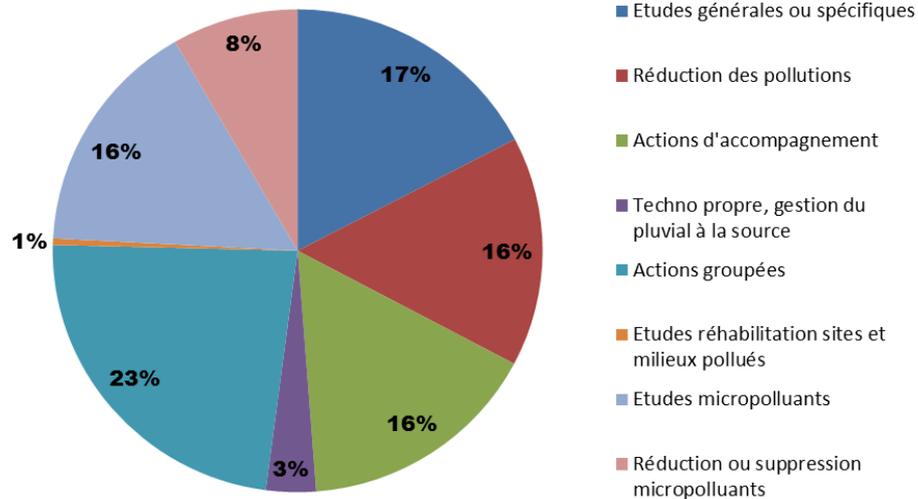
Compte programme	Libellé	Montant d'aides	Nombre d'aides
1310	Etudes générales ou spécifiques	1 483 385,00 €	79
1311	Réduction des pollutions	17 473 948,00 €	70
1313	Actions d'accompagnement	12 200 932,00 €	73
1315	Techno propre, gestion du pluvial à la source	1 098 712,00 €	15
1316	Actions groupées	2 129 937,00 €	106
1320	Etudes réhabilitation sites et milieux pollués	9 937,00 €	2
1330	Etudes micropolluants	727 486,00 €	72
1331	Réduction ou suppression micropolluants	5 810 752,00 €	38
1412	Elimination des effluents concentrés	29 086,00 €	2
1421	Centres collectifs de regroupement valorisation	0,00 €	0
2132	Economies d'eau en milieu industriel	0,00 €	0
TOTAL		40 964 175,00 €	457

Les aides aux entreprises attribuées sur les 4 premières années (2013 à 2016) du 10^{ème} programme

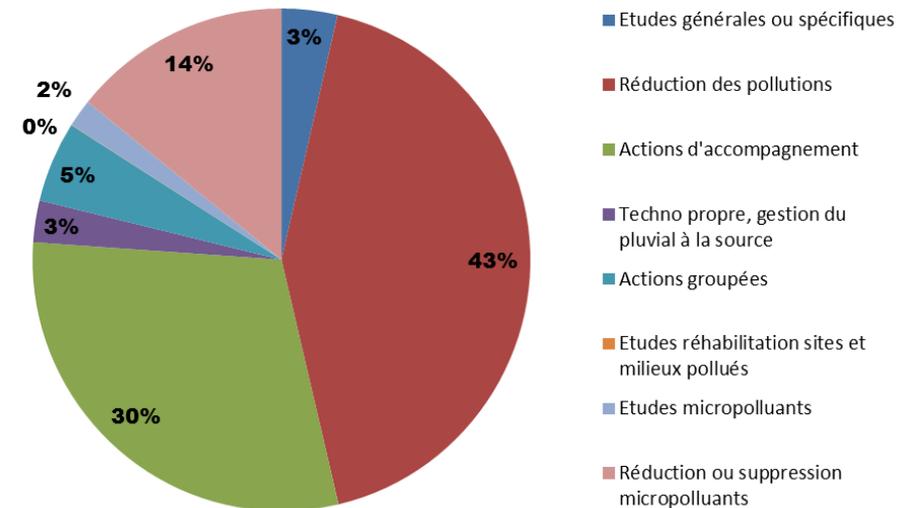
Direction Seine-Aval (27, 76, partie 28 et 80)

41 M€ d'aides industrie (457 conventions) attribuées sur la période

Nombre d'aides par type d'actions aidées



Montants d'aides par type d'actions aidées



Bilan animation et actions groupées sur Seine-Aval

2 actions groupées thématiques avec les syndicats : peintres (CAPEB), Pharmaciens (URPS)

5 actions groupées territoriales : 3 grandes agglos et 2 grands BAC (CODAH, Chartres Métropole, Pays de Dreux, BAC ITON, Eure-Madrie-Seine)

Animation : 3 contrats (CRMAN, CCI 28, CCI H) → 9 animateurs pour 7 ETP

- Environ 42 000 entreprises touchées
- Environ 800 entreprises pré-diagnostiquées
- 150 dossiers remontés
- Dossiers d'entreprises artisanales : 1,4 M€ (pollution dispersée)

Amélioration des pratiques environnementales au sein des entreprises :

→ Encore des marges d'amélioration :

- 70% entreprises conformes pour les effluents
- 63% entreprises conformes pour la collecte des déchets
- 53% entreprises conformes pour le stockage

→ Amélioration du taux de conformité après prédiagnostic :

- gestion des effluents : + 15 points
- gestion déchets: + 13 points

- Importance des relais pour toucher un grand nombre d'entreprises
- Nécessité de leviers réglementaires et de mobiliser les collectivités

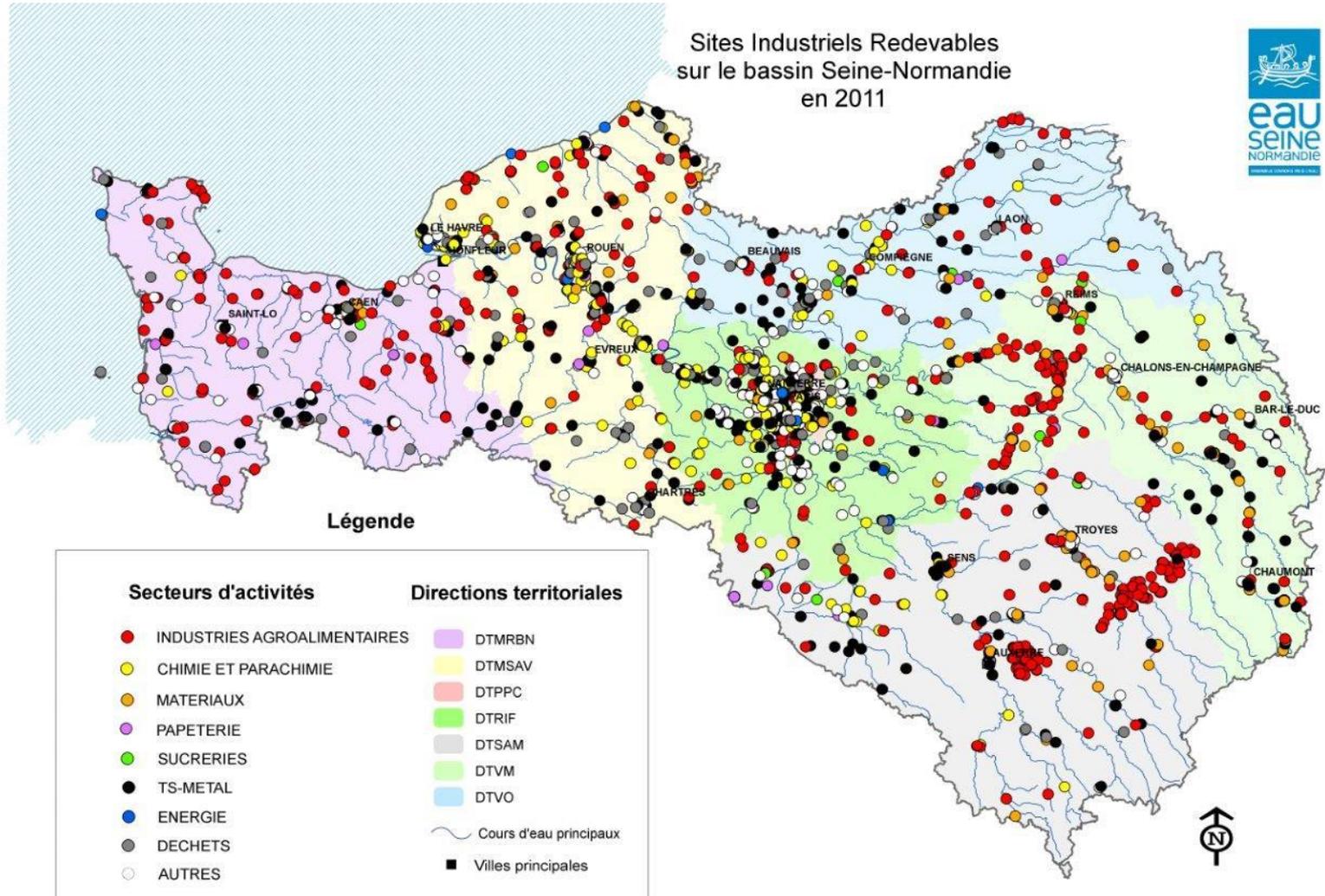
Vos pistes de réflexion pour le 11^{ème} programme (2019 à 2024)



eau
seine
NORMANDIE

Le tissu industriel sur le bassin Seine-Normandie

Sites Industriels Redevelopés
sur le bassin Seine-Normandie
en 2011



AESN/DCAT/SIG/PHL 01/2015

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Questions posées pour la réflexion 11^{ème} programme

- **Ce qui mériterait d'évoluer** par rapport aux domaines d'intervention, aux modalités et conditions d'aides du 10^{ème} révisé pour susciter auprès des acteurs économiques et accompagner leurs projets favorables à l'eau et aux milieux aquatiques ?
 - ✓ **Contribuer** aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau
 - ✓ **Ne pas dégrader** la qualité des eaux
 - ✓ **Réduire ou supprimer** les rejets de micropolluants dans les eaux
 - ✓ **Favoriser** l'adaptation au changement climatique

- **Comment appuyer au mieux la mise en œuvre de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques** adoptée à l'unanimité le 08/12/16 ?

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau

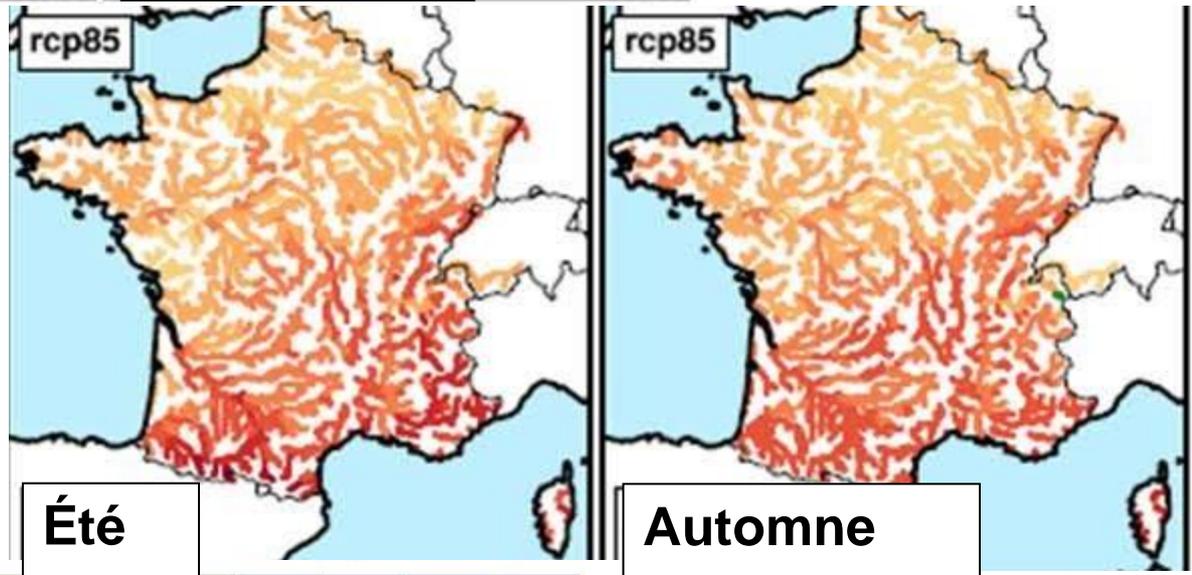
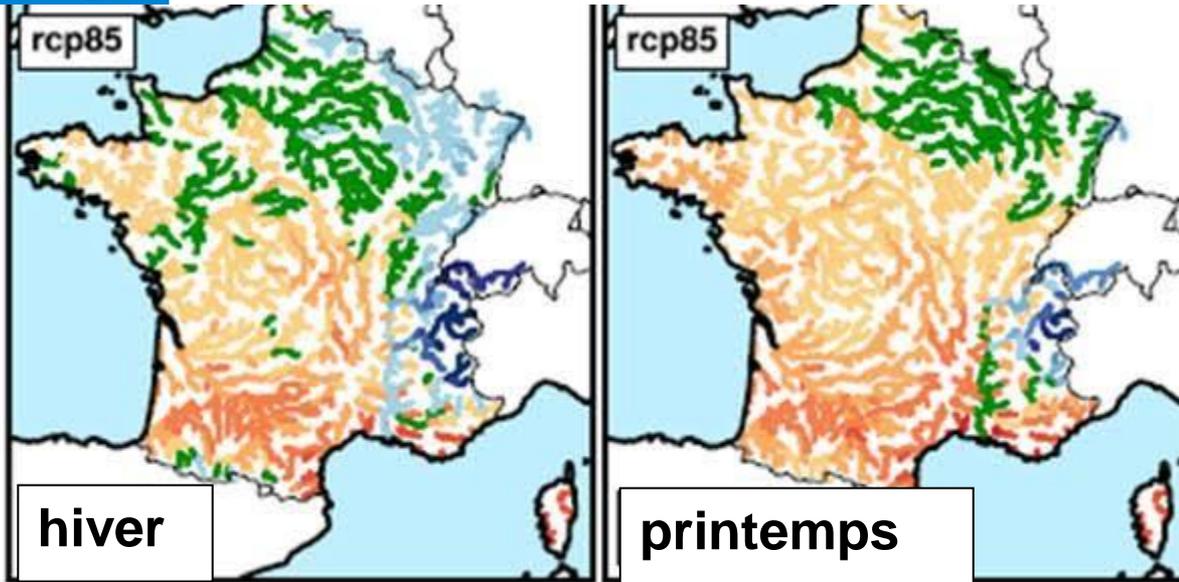
Quelles sont les aides aux entreprises à privilégier au 11^{ème} programme au regard de la stratégie d'adaptation au changement climatique ?



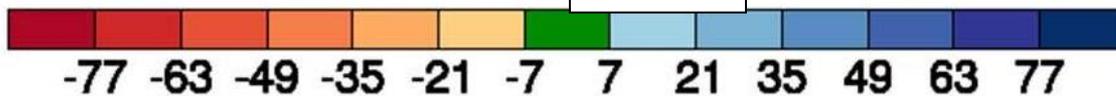


Evolution des débits saisonniers en France vers 2100 : une baisse de 30% des débits en moyenne sur le BSN

US
NC



ENSEMBLE





eau
seine
NORMANDIE

Les impacts du changement climatique sur les ressources de Seine-Normandie : **ce qu'il faut retenir**

Climat :

- Précipitations : -6% en milieu de siècle ; **-12%** en fin de siècle
- Evapotranspiration potentielle : + 16% en milieu de siècle ;
+ 23 % en fin de siècle

Impacts sur l'eau :

- Une tendance globale à la diminution de la ressource en eau et à l'aggravation des étiages
- Une diminution du niveau des nappes
- Une élévation de la température de l'eau en moyenne annuelle (+ 2° C)
- Une élévation du niveau de la mer (jusqu'à 1m en fin de siècle)
- Augmentation possible des événements de pluies intenses

Effets attendus :

- Pollution des milieux du fait d'une moindre dilution due à la diminution des débits et risques d'eutrophisation accrus
- Episodes de rareté de la ressource plus nombreux et plus importants
- Impacts sur les milieux et les espèces
- Risque de gestion conflictuelle des usages

=> atténuation nécessaire, adaptation indispensable.

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Réponses stratégiques

- A :** Favoriser l'infiltration à la source et végétaliser la ville
- B :** Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux
- C :** Coproduire des savoirs climatiques locaux
- D :** Développer les systèmes agricoles et forestiers durables
- E :** Réduire les pollutions à la source
- F :** Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements
- G :** Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- H :** Agir face à la montée du niveau marin
- I :** Adapter la gestion de la navigation
- J :** Renforcer la gestion et la gouvernance autour de la ressource
- K :** Développer la connaissance et le suivi

ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique



eau
seine
NORMANDIE

Avis du comité d'experts

17 scientifiques, présidé par Jean Jouzel

Actions Phares:

- ✓ Accroître l'infiltration en zones urbaines et rurales pour mieux gérer la qualité des eaux, les ruissellements et les soutiens d'étiage ;
- ✓ Favoriser les ripisylves et les zones d'expansion pour écrêter les crues ;
- ✓ Accroître la coproduction des savoirs climatiques et hydrologiques locaux
- ✓ Accompagner l'agriculture vers plus de résilience par des cultures diversifiées et sobres en eau ;
- ✓ Réduire les pollutions à la source pour limiter les risques consécutifs en matière de dégradation de qualité

Points de vigilance:



Certaines actions doivent rester de « derniers recours » du fait des risques

- ▲ De mal-adaptation, « avec regret »
- ▲ De contribution aux émissions de gaz à effet de serre

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



- **Actions A. Gestion des eaux pluviales « à la parcelle » // limiter l'imperméabilisation des sols et encourager la désimperméabilisation**
- **Action E.3. Améliorer la sobriété en eau des industries**
- **Action E.4. Développer une stratégie d'écologie industrielle territoriale yc avec zones agricoles**
- **Action E.5. Améliorer l'assainissement et la réutilisation des eaux usées**
 - ✓ **Zones de rejet végétalisés**
 - ✓ **Réutilisation des eaux usées** 

Comment aller plus loin pour engager les acteurs dans des actions ?



eau
seine
NORMANDIE

Vos suggestions pour le 11^{ème} programme ?



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau